



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
10/04/2017

Dossier complet le :
19/04/2017

N° d'enregistrement :
F01117P0073

1. Intitulé du projet

Construction du nouveau siège BMW Group France

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI Montigny Viel Etang

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Robert ELKAIM

RCS / SIRET

5 2 8 | 2 3 2 | 2 8 3 | 0 0 0 1 0

Forme juridique

SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39	Construction d'une surface de plancher d'environ 14 600 m ² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares.
41 b)	Dépôt de véhicule : parc de stationnement de 482 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un bâtiment de bureaux de 14 612 m² de SP destiné à abriter le futur siège social de BMW France. Ce bâtiment s'implantera sur un terrain de 16 797 m² sur lequel est actuellement installé le siège social de Nissan qui quitte le site. Le bâtiment existant date de 1972 et présente une SP de 7 131 m². Il sera démolir compte-tenu de sa vétusté et de son inadaptation au fonctionnement actuel des bâtiments tertiaires. Un permis de démolir a été déposé en Mairie de Montigny-le-Bretonneux. Ce bâtiment de bureaux est posé sur un sous-sol de stationnement et est compléter par un bâtiment parking de 4 niveaux et 207 places. Le nouveau bâtiment s'organise sur un plan carré autour d'une cour plantée et comprendra 5 niveaux de bureaux. Il sera construit sur un niveau de sous-sol abritant un parking de 410 places destinées au personnel BMW. Un complément de parking de surface accueillera 72 places. Le programme comprend également la construction d'un bâtiment de stockage de véhicules neufs destinés à la presse et à la commercialisation pour les concessionnaires BMW en Île de France. Ce bâtiment de 6 niveaux affiche une façade esthétiquement proche du bâtiment tertiaire. Le site relèvera exclusivement du code du travail et devrait accueillir à terme 900 collaborateurs dont 20% en mobilité/télé-travail. La surface additionnelle du projet sera donc de 7 481 m² SP et viendra s'additionner au 7 131 m² de l'existant à démolir.

4.2 Objectifs du projet

Le projet est destiné à regrouper les services du siège de BMW France actuellement localisés sur trois sites : Montigny-le-Bretonneux, Rueil-Malmaison et Guyancourt. Cette relocalisation des différents services simplifiera leur fonctionnement et évitera les trop nombreux déplacements des collaborateurs entre les différentes entités actuelles. De même des installations neuves et techniquement à la pointe permettront d'optimiser les consommations énergétiques. Le nouveau site verra ses constructions bénéficier d'une double labellisation environnementale : HQE performant et BREEAM performant.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Après le désamiantage des existants, les bâtiments seront démolis et leurs matériaux et matériels seront triés afin de pouvoir être recyclés au maximum.

Le nouveau bâtiment présentera une ossature béton armé traditionnelle et pour partie préfabriquée (éléments alvéolaires précontraints légers). La caisse d'infrastructure sera positionnée au dessus du niveau sous sol du bâtiment démolé lequel n'a depuis sa construction n'a jamais connu de venue d'eau lors des périodes climatiques défavorables. Le niveau d'eau de la nappe phréatique est attendu d'après la carte hydrogéologique du Bassin Ile-de-France à une profondeur entre 21 et 25 m.

Le terrain étant compris entre 4 voies, aucune nuisance mitoyenne ne sera provoquée à des tiers.

Le chantier devrait durer 24 mois compris désamiantage et démolition des existants.

Les façades, de type mur-rideau, seront réalisées en usine (en France). Elles intégreront des vitrages clairs à forte performance thermique et des brises soleils extérieurs mobiles afin d'optimiser les déperditions énergétiques.

Les terrasses basses recevront des jardins plantés sur des épaisseurs de terre comprises entre 0,60 et 1m d'épaisseur. Les installations techniques situées en toiture seront dissimulées dans des locaux spécifiques.

Les espaces extérieurs seront paysagés et de nombreux arbres seront plantés afin de dissimuler le stationnement extérieur.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Un bassin de rétention des eaux d'orage sera réalisé pour limiter les rejets en cas de fortes précipitations.

De même un bassin de stockage des eaux de pluie destinées à l'arrosage des zones paysagées sera prévu.

Les eaux de parking et de cuisine seront traitées avant rejet à l'égout.

Des ouvrants de confort équiperont toutes les trames afin de permettre une ouverture sur l'extérieur pour les utilisateurs qui le souhaiteraient, ces ouvrants seront équipés de contacts asservissant le fonctionnement du génie climatique.

Les façades seront équipées de nacelles de nettoyage autonomes dissimulées derrière les acrotères.

Les ascenseurs fonctionneront en régénération d'énergie à la descente.

Un dispositif de captation photovoltaïque permettra d'alimenter une partie des bornes de recharge des véhicules électriques (135 unités).

Les accès des véhicules sont prévus reportés sur la voie la moins passante et intègrent du stockage linéaire avant l'accès au parking afin de ne pas créer de perturbations sur la circulation routière du secteur.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet d'un permis de démolir puis d'une demande d'agrément. Un permis de construire est sur le point d'être déposé.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain	16 797 m ²
Surface de plancher du projet	14 612 m ²
Nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé	6

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

2 avenue du Vieil Etang
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8° 4 7 ' 3 3 " N Lat. 0 2° 0 2 ' 2 8 " E

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

/

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Entrée et sortie de véhicules aux horaires de bureau (parc de stationnement sur le site).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est positionné sur la ZAC du Centre de Saint-Quentin-en-Yvelines sur la commune de Montigny-le-Bretonneux et au PLU en zone urbaine UA7c37. Le nouvel occupant BMW exercera la même activité que l'actuel Nissan ; la surface de plancher complémentaire de construction est de 7 481 m², mais la surface de pleine terre n'est réduite que de 1 200 m² et les surfaces végétalisées au sens du PLU sont sensiblement équivalentes soit environ 5 200 m². Les nouveaux bâtiments seront effectivement plus grands mais leurs enveloppes et leurs installations seront, tant dans leur conception que dans leur réalisation, à même d'être moins impactant pour l'environnement que les existants.

A ce titre, nous sollicitons une dispense d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

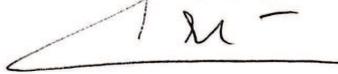
Paris

le,

10/04/2017

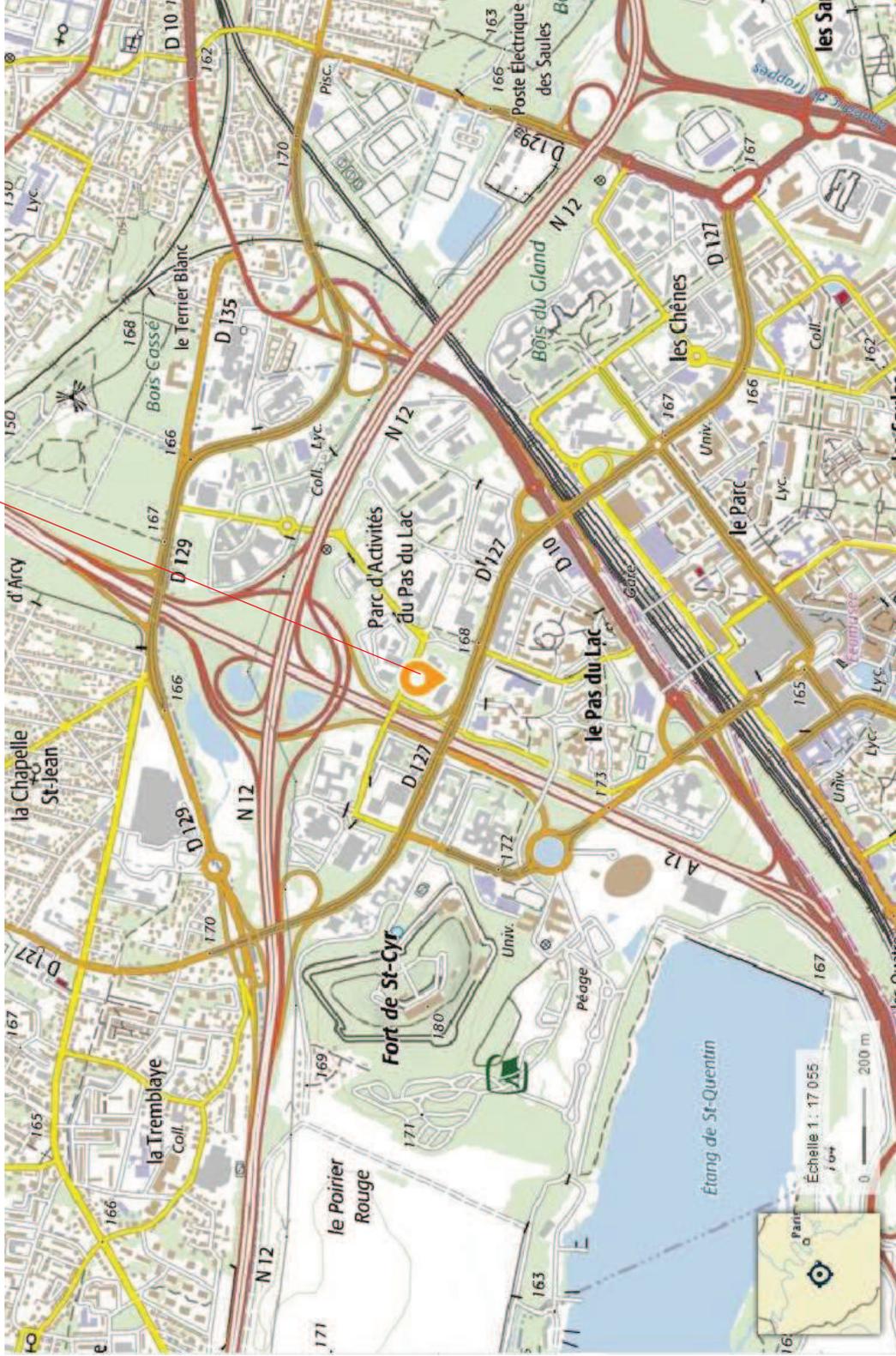
Signature

SCI MONTIGNY VIEIL-ETANG
4 rue des Colannes
75002 PARIS
Tél : 01 56 79 03 40
RCS PARIS 528 232 283



idre ci-dessus

site



SCI MONTIGNY VIEIL ETANG
13-15 rue de la Baume
75008 PARIS

EA
ENGELMANN ARCHITECTES

CONSTRUCTION DU NOUVEAU
SIEGE BMW FRANCE
2 avenue du Vieil Etang
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle
d'une évaluation environnementale
PLAN DE SITUATION (extrait de carte IGN)

DATE : 04/2017
ECH : GRAPHIQUE
N° Annexe
2



Vue A

Vue B



Vue C



SCI MONTIGNY VIEIL ETANG
13-15 rue de la Baume
75008 PARIS

EA
ENGELMANN ARCHITECTES

ENGELMANN ARCHITECTE
6 rue Jean Richepin
75116 PARIS
Tel : 01 46 47 04 93

**CONSTRUCTION DU NOUVEAU
SIEGE BMW FRANCE**
2 avenue du Vieil Etang
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

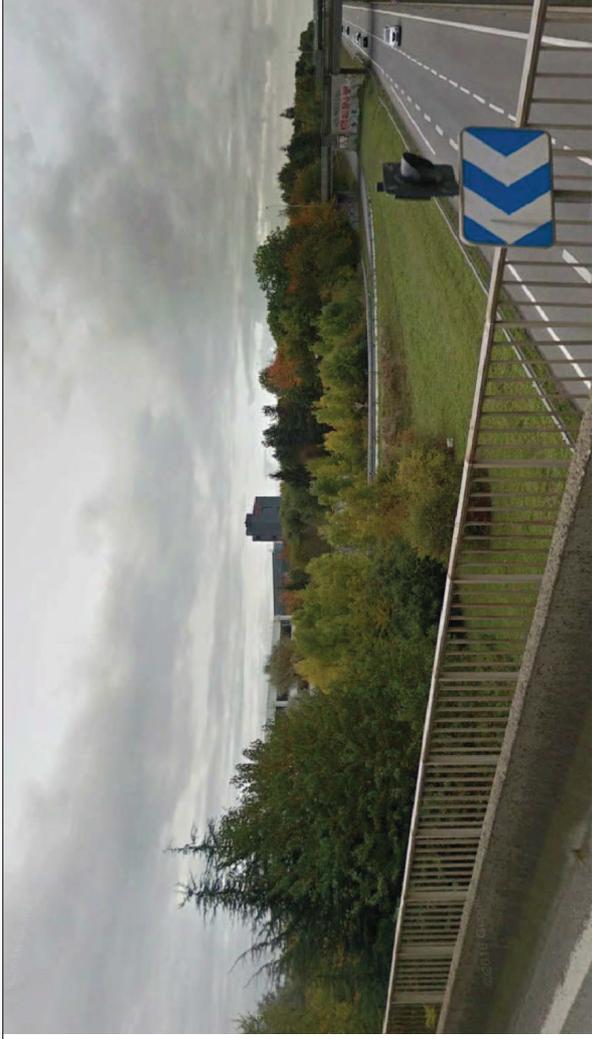
**Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle
d'une évaluation environnementale**
PHOTOGRAPHIES DU SITE DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE

DATE : 04/2017

ECH : SANS

N° Annexe

3

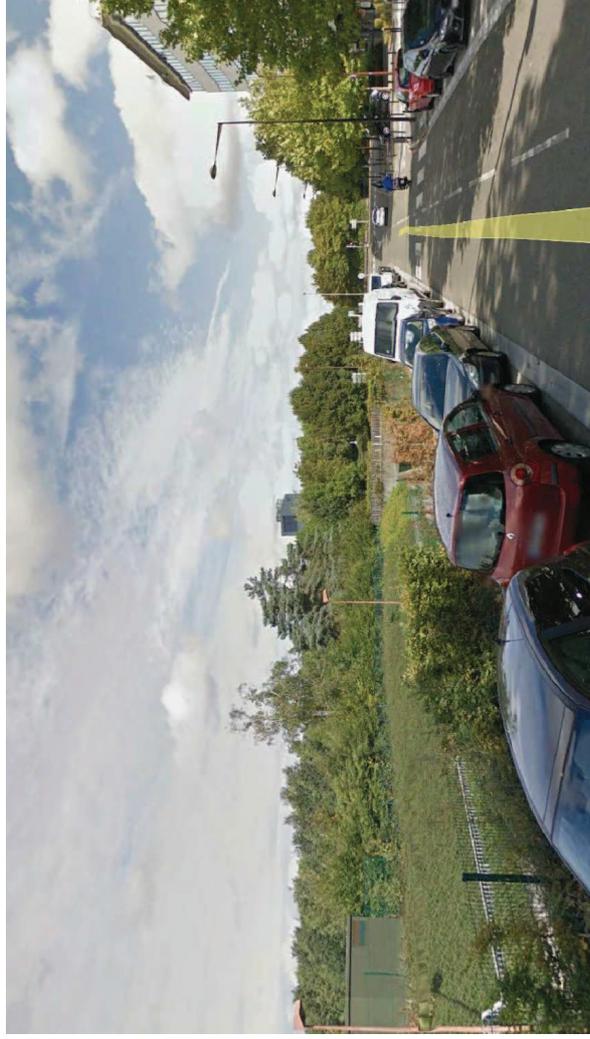


Vue D

Vue E



Vue F



SCI MONTIGNY VIEIL ETANG
13-15 rue de la Baume
75008 PARIS

EA
ENGELMANN ARCHITECTES

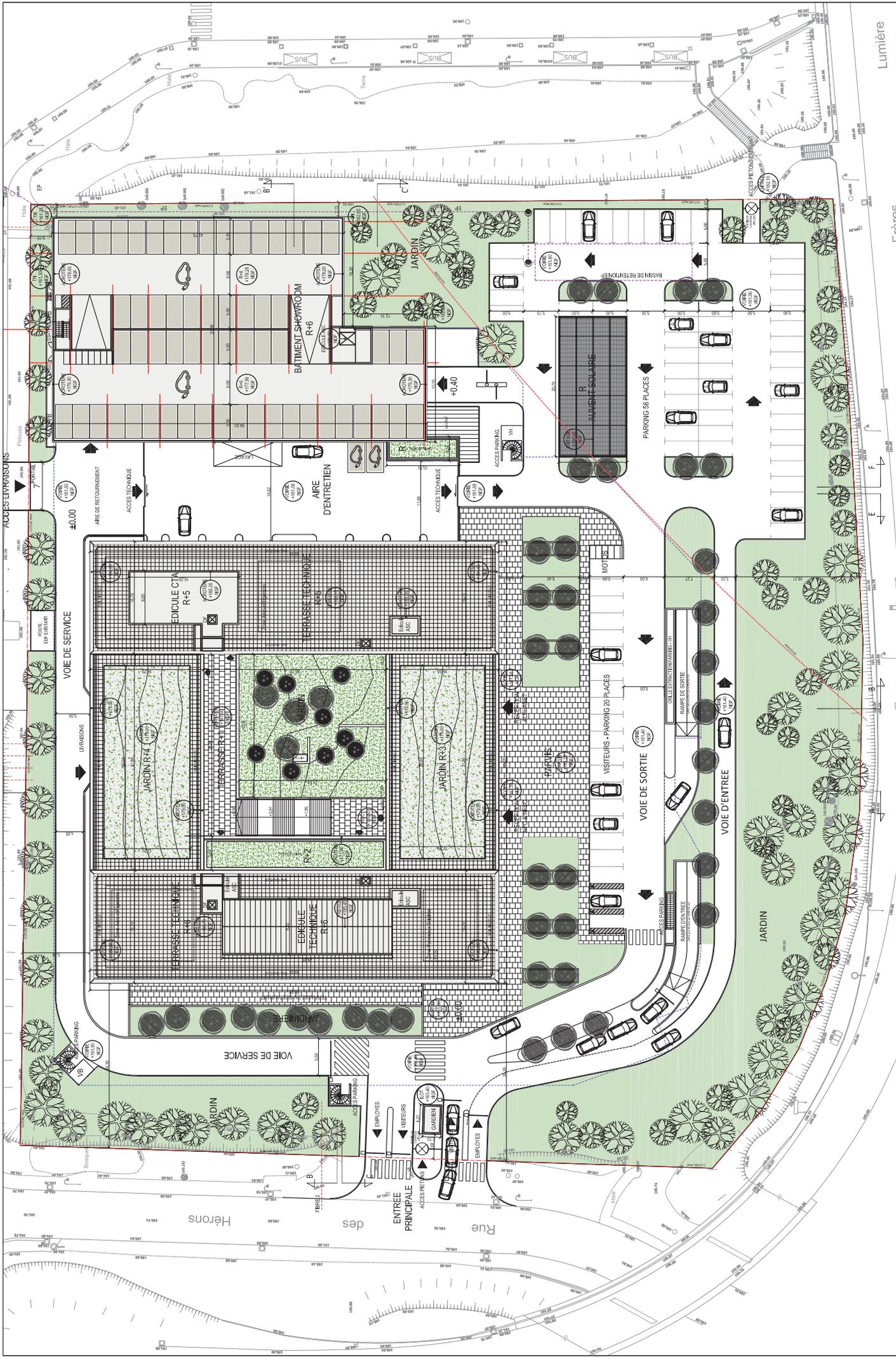
**CONSTRUCTION DU NOUVEAU
SIEGE BMW FRANCE**
2 avenue du Vieil Etang
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle
d'une évaluation environnementale**
PHOTOGRAPHIES DU SITE DANS SON ENVIRONNEMENT LOINTAIN

DATE : 04/2017

ECH. : SANS

N° Annexe
3



<p>SCI MONTIGNY VIEIL ETANG 13-15 rue de la Baume 75008 PARIS</p>	<p>ENGELMANN ARCHITECTE 6 rue Jean Richépin 75116 PARIS Tel : 01 46 47 04 93</p>	<p>CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIEGE BMW FRANCE 2 avenue du Vieil Etang 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX</p>	<p>Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale PLAN DU PROJET</p>	<p>DATE : 04/2017 ECH : 1/500 N° Annexe 4</p>
--	---	---	---	---

Limite de commune

Cimetière

Zonage

- A : zone agricole
- AU : zone à urbaniser
- N : zone naturelle
- U : zone urbanisée

Prescriptions

Périmètres prescrits particuliers

- Emplacement réservé (Article L123-1-5 Y du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de mixité sociale (Article L123-5 II 4° du Code de l'Urbanisme)
- Site commercial à réserver pour la diversité commerciale (Article L123-1-5 II 5° du Code de l'Urbanisme)
- Unité de protection et de développement de la diversité commerciale (Article L123-1-5 I 5° du Code de l'Urbanisme)
- Secteur de règle de stationnement spécifique pour les commerces
- Périmètre de 500 m autour des gares
- Périmètre de constructibilité limitée (Article L123-2a° du Code de l'Urbanisme)
- Bande constructible d'une épaisseur de 15 mètres
- Implantation des constructions en recul minimum de 5 mètres par rapport à l'alignement
- Implantation des constructions en recul par rapport à l'alignement

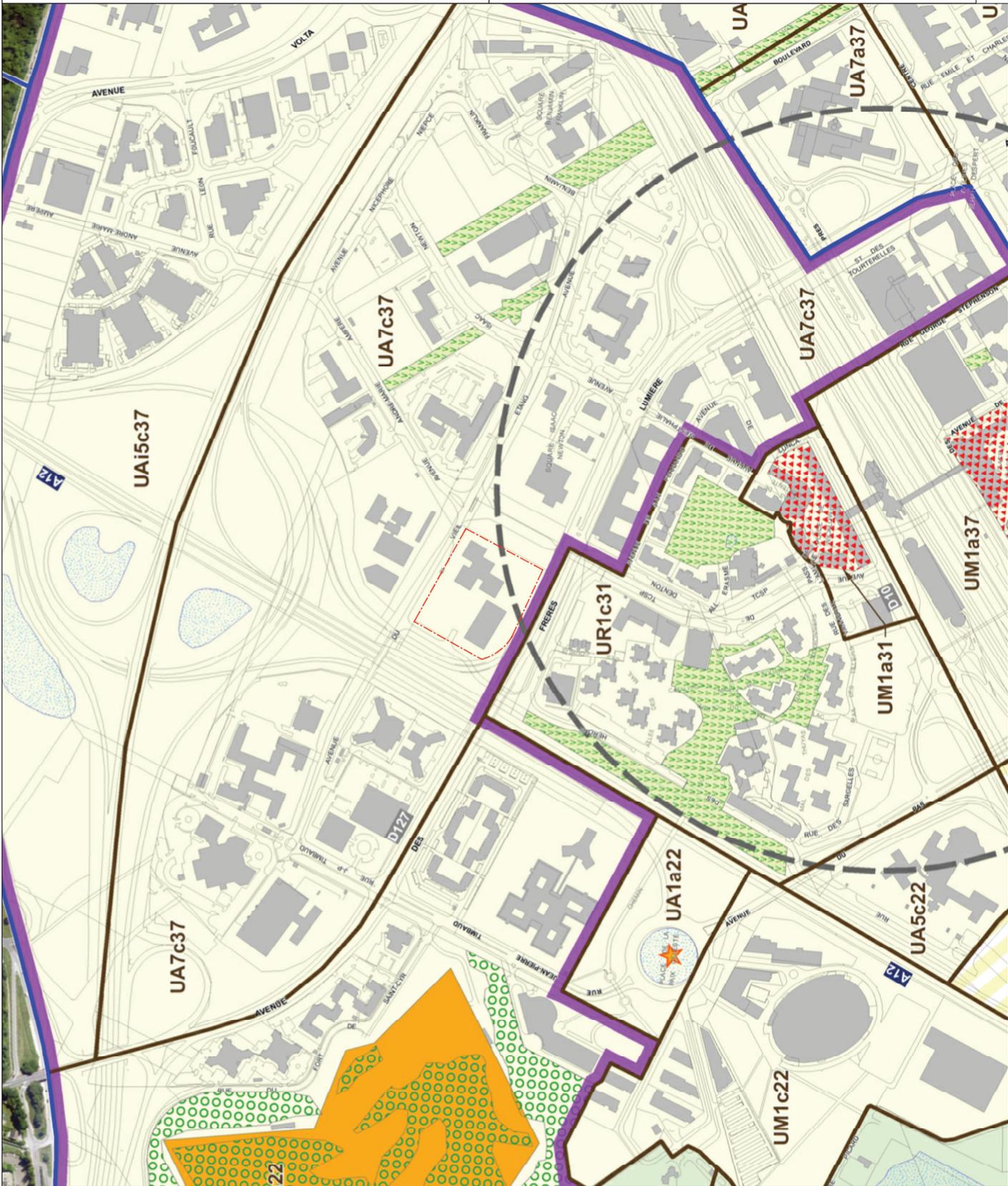
Protection du patrimoine bâti

- Ensemble urbain remarquable (Article L123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)
- Élément de construction ou bâtiment remarquable (Article L123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)
- Mur remarquable (Article L123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)
- Œuvre d'art (Article L123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)

Protection du patrimoine naturel et paysager

- Espaces boisés à préserver, à protéger ou à mettre en valeur (Article L130-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)
- Espace paysager à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier (Article L123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)
- Espace paysager module, cour d'îlot et fond de parcelle protégés (Article L123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)
- Mare à protéger ou à mettre en valeur (Article L123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)
- Arbre ou groupement d'arbres (Article L123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)
- Alignement d'arbres (Article L123-1-5 III 2° du Code de l'Urbanisme)
- Objets familiaux à protéger et à conforter (Article L123-1-5 III 5° du Code de l'Urbanisme)

Liste des implantations retenues			
Nom	Localisation	Description	Surface
M001	Montigny-le-Bretonneux	Équipement sportif	10000 m ²
M002	Montigny-le-Bretonneux	Diversité et équipement	8300 m ²
M003	Montigny-le-Bretonneux	Extension de l'école Massart	9300 m ²
CA07	Montigny-le-Bretonneux / Trappesien/Villiers	Port Lacier	165416 m ²



SCI MONTIGNY VIEIL ETANG 13-15 rue de la Baume 75008 PARIS	ENGELMANN ARCHITECTE 6 rue Jean Richépin 75116 PARIS Tel : 01 46 47 04 93	CONSTRUCTION DU NOUVEAU SIEGE BMW FRANCE 2 avenue du Vieil Etang 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	DATE : 04/2017	N° Annexe 5
			Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale LES ABORDS DU PROJET (extrait du PLU de Montigny-le-Bretonneux)	

